

<https://www.snetap-fsu.fr/Access-aux-BTS-pour-les-Bac-Pro-apres-avis-du-Conseil-de-classe.html>



Accès en BTS pour les Bac Pro après avis du Conseil de classe

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : dimanche 3 mars 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 20 février 2019, la [DGER](#) a réuni un groupe de travail sur l'expérimentation devant permettre un accès automatique aux [BTS](#) pour les titulaires de Bac Pro, après avis du Conseil de classe.

Cette séance était présidée par Jérôme COPALLE ([DGER](#) - Sous direction de l'Enseignement supérieur).

En plus de l'administration, étaient présent.es des représentant.es de la [FSU](#), de [FO](#), de la [CGT](#), de l'[UNSA](#) de la [CFDT](#) (public et privé), de l'Inspection de l'Enseignement agricole, du [CNEAP](#).

Un décret présenté au [CNEA](#) ...

Lors du CNEA du 12 février 2019, la DGER présentait un projet de décret relatif à la mise en oeuvre d'une expérimentation avec pour objectif de faciliter la poursuite d'étude en [BTS](#) pour les élèves issus de Bac Pro. Cette expérimentation est établie depuis deux ans à l'Education Nationale. À l'issue de la présentation de ce projet de décret devant le CNEA, les représentant.es des personnels avaient demandé un groupe de travail pour approfondir un certains nombres de points.

Cette expérimentation fait que sur avis positif du conseil de classe du 2ème trimestre, un élève de Bac Pro sera affecté dans la filière BTS de son choix* dans sa région. Intégré au dispositif Parcoursup, cette expérimentation fait que le jeune qui a obtenu un avis favorable de son conseil de classe sera automatiquement classé parmi les places « réservées » dans ce BTS pour les Bac Pro.

Selon la DGER "... les nouveaux bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études en BTS/A et qui disposent d'un niveau de maîtrise suffisant attesté par l'équipe pédagogique de terminale, pourront, à terme, y être admis de droit. L'expérimentation bac pro-BTS conduite depuis 2017 à l'éducation nationale se généralise à presque tout le territoire pour la dernière année (métropole + La Réunion) et intègre les [BTSA](#) de l'enseignement public."

Pour cette année, le pourcentage de places réservées pour les bacheliers professionnels en BTSA sera donné par les [DRAAF](#) le 4 avril prochain. Les critères devraient être les suivants : 25 % des places pour les Bac Pro ou un pourcentage égal à celui que représente les candidat.es Bac Pro à ce BTS.

Pour rappel, ce dispositif s'applique tant pour les BTS que les BTSA.

Pourquoi intégrer une telle expérimentation ? ...

Actuellement, seuls 34 % des bacheliers professionnels poursuivent en BTS (tant à l'[EN](#) que dans l'enseignement agricole). Selon la DGER, suite à la mise de l'expérimentation à l'EN, il a été constaté une augmentation du taux d'admission en BTS. Il y a aussi la volonté de donner la responsabilité au conseil de classe de l'orientation.

Pour la DGER, il s'agit d'une volonté politique claire, affichée de rendre plus facile la poursuite d'études pour les bacheliers professionnels. Mais si la DGER n'a pas de statistiques le montrant clairement, elle considère que certains territoires, certaines équipes freinent les poursuites d'études pour les Bac Pro, leur préférant des élèves issus de Bac Général ou technologique (qui ont un meilleur taux de réussite à l'examen).

Une autre raison de ce dispositif serait d'essayer de régler le paradoxe (apparent) qui se traduit par des élèves de Bac Pro refusés en BTS et les 3000 places vacantes en BTSA (situation qui entraîne de vives critiques du Ministère de l'Enseignement supérieur) mais, en réalité, 2000 sont virtuelles (et seulement dans l'enseignement privé). En fait, ce différentiel est « administratif » lié au contrat...mais pas réel. Ce sont bien 1000 places qui étaient libres dans les BTSA publics/privés. Et il s'agissait surtout de filières qui attirent moins (TC, Horti, STA...) ou de places dans des établissements éloignées des candidat.es.

Quelques éléments qui nous interrogent ...

Pour le Snetap-FSU, cette expérimentation ne peut se mettre en place sans en parallèle la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les bacheliers professionnels (et d'autres) en difficulté pour suivre en BTS. Nous avons de nouveau évoqué la question des classes passerelles, outil possible pour accompagner les Bac Pro en BTS. La DGER considère qu'il n'y a pas de saturation des places en BTS donc pas de classes passerelles. Étonnant, quand dans le document explicatif de la DGER, les candidats les plus prioritaires (même pour les BTSA) sont les candidats issus des classes passerelles...de l'EN !

Le refus de bachelier pro dans les BTSA, un phénomène si massif qu'à l'EN ? Si massif qu'il rend nécessaire ce dispositif ? ...

Au contraire de l'EN, seuls 40 % des bacheliers pro agri demandent à poursuivre des études (et encore pas tous en BTSA). Le refus en BTSA n'est pas si massif qu'à l'EN. Mais il existe et on ne peut le nier. Ce dispositif est-il la solution ? L'ouverture de nouvelle filière de proximité en est-elle une autre ?

On peut s'interroger sur la pertinence d'une expérimentation intégrée tardivement

Il est difficile de trancher car la DGER n'a pas de statistiques claires et l'an passé les « quotas » de Bac Pro imposés/proposés par les DRAAF ont été 3 à 60 % selon les [régions](#), les filières. Aucune règle générale sur % Bac Pro seulement une tendance (100 % du vivier du demandeur). Il est, par ailleurs, bon de préciser que ces quotas ne s'appliquent qu'aux formations du Public.

Un dispositif efficace ? ...

On peut noter aussi que pour l'instant aucun rapport intermédiaire n'est paru à l'EN concernant cette expérimentation. Les collègues du [SNUEP-FSU](#) considèrent même qu'elle n'a pas réellement d'effets significatifs-positifs.

Quelle responsabilité pour les équipes pédagogiques ? ...

Avec ce dispositif, l'avis favorable de l'équipe pédagogique pour intégrer un BTS vaut donc orientation « certaine* ». Ce qui veut dire, a contrario, qu'un avis négatif, empêchera certainement une poursuite d'études en BTS. Une responsabilité majeure pour les enseignants, en fin de 2ème trimestre... Donner un avis, d'accord... mais bloquer ???

Un dispositif qui exclut les apprentis ? ...

A notre question concernant l'exclusion des apprentis en terminale Bac Pro de ce dispositif, la DGER n'a pas été capable de répondre.

Un dispositif qui représente une menace pour la poursuite d'études des bacheliers technologiques ?

À la différence de l'Education nationale, nombre de bacheliers STAV s'orientent vers des BTS et surtout des BTSA, réserver de fait des places (nombreuses ?) pour les bacheliers pro peut avoir un fort effet négatif pour la poursuite d'études de nos élèves de Bac techno ?

Un dispositif complexe. Le dispositif s'avère très complexe si le BTS demandé n'existe pas dans la région. C'est la notion d'interclassement qui se met en place ...

Public / Privé : un même dispositif ?

Ce dispositif peut aussi interpeller dans sa dimension Public / Privé. En effet, les élèves de terminale Bac Pro scolarisés dans le Privé sont concernés par le dispositif et seront donc prioritaires dans les BTSA du Public qui sont les seuls concernés comme BTS « d'accueil ». Il est possible pour le CNEAP et le réseau des MFR d'intégrer l'expérimentation pour leur BTS par convention. Il s'agit là d'une stricte application du dispositif de l'éducation

nationale.

** : dans la même région, sous réserve de places disponibles, dans une filière précises, dans le cadre de places attribuées par le quota pour les Bac Pro.*

Y.VIGNER

Secteur pédagogie et vie scolaire

pedago.vie-scolaire snetap-fsu.fr